



DTOM TEAM AIRSOFT

SFSM ASBL 871.081.873

Responsable; Serge NOËL

44 RUE DE LA WARCHÉ 4960 MALMEDY

serge.supermoto@skynet.be—0495/ 68 41 47

« l'Airsoft est un sport de loisirs pour tous »

AUTORISATION PARENTAL POUR 1 MINEUR.

Ce document, n'est valable que si le mineur, est accompagné d'un parent « direct », à savoir, Père, Mère, frère, etc, et ce pour l'ensemble de la journée.

J'autorise mon enfant (fille garçon biffer),

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse complète de l'enfant :

Nom et prénom de la personne responsable :

Adresse complète de la personne responsable :

.....N° Tél/GSM :

Nous avons prit connaissance, du règlement de jeu et sécurité, en vigueur, lors des parties d'Airsoft et activités organisées, par SFSM asbl, DTOM, nous en acceptons les règles et principes.

- 1- Nous, parents et ou responsable du mineur, susnommé, nous engageons, a n'entamer, AUCUNE, procédure, en justice, contre la SFSM asbl-DTOM, en cas d'accident ou d'incident, ou notre enfant, pourrait être blessé ou lésé, nous savons que l'Airsoft, incombe certains risques de blessures légères.
- 2- Nous, nous engageons, a n'entamer aucune procédure en justice, contre les membres, participants, descendants, des divers intervenants impliqués, lors des parties Airsoft, ou autres activités organisées, ou nous autorisons, notre enfant à participer en toutes connaissances de cause.
- 3- Nous, nous engageons, à faire renoncer, nos assureurs, a tout recours, contre les org., et descendants, de parties d'Airsoft. Nous, renonçons, également à toutes revendications de quelques natures qu'elles soient, contre SFSM asbl-DTOM.
- 4- Nous, déclarons, décharger de toutes responsabilités, les org, en cas de blessure, dommages, corporels ou matériel, occasionnés à mon enfant et ou a ses effets personnels, pertes, dégradations ou autres.
- 5- En cas d'accident, nous autorisons les Services d'urgence a pratiquer, toutes les interventions médicales nécessaires, sur le terrain, ou en Centre Hospitalier et ce a la demande des Org.
- 6- Nous, savons, que SFSM asbl-DTOM, se décharge, de toutes responsabilités, en cas de blessures, accidents, incidents, perte ou vol, sur le site des ses organisation d'Airsoft ou autres.
- 7- Nous déclarons, que notre enfants, nous-mêmes, sommes couverts, par ; Mutuelle, assurance « familiale », avec RC, que nous sommes responsables, des accidents, incidents, dégâts, corporels ou matériels occasionnés par notre enfants, que nous avons souscrit une assurance couvrant ce spécifié, ci-avant. Que nos contrats d'assurances, ne mentionnent pas d'effets contraires à ceux décrits ci-avant et précédemment acceptés.

Date, et signatures des DEUX PARENTS,
Précédées de la mention « lu et approuvé »

Cachet de l'Administration Communale
du lieu de résidence